

Explication de passages

M.E. 1863 page 280

Quoique nous n'ayons pas l'habitude de répondre aux lettres dont les auteurs ne se font pas connaître, nous dirons, par exception, au frère qui se signe M.P. sans indiquer son domicile, que nous ne comprenons pas que des chrétiens puissent confondre le trône de l'Ancien des jours en Daniel (7, 9), le grand trône blanc en Apocalypse (20, 11) et le tribunal du Christ en 2 Corinthiens (5, 10). Nous ne voyons pas de tribunal dans la première épître de Jean ; c'est probablement à 1 Jean 4, 17 que l'on fait allusion ; mais nous espérons revenir sur ce dernier passage. Quant aux autres, nous rappelons aux amis qui les confondent, que « celui qui croit ne viendra point en jugement » (Jean 5, 24) ; que devant le grand trône blanc, comparaissent seulement « les morts » ; que « nous devons tous être manifestés (mis dans la lumière, et non jugés) devant le tribunal du Christ (c'est-à-dire de Celui-là même qui nous a été fait, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption) afin que chacun reçoive selon ce qu'il aura fait dans son corps ». Sans doute, il s'agit ici de rétribution, et c'est une pensée sérieuse et solennelle, mais il n'est pas question, pour les saints, d'un jugement de leurs personnes, car « celui qui croit n'est point jugé », mais d'une appréciation ou d'un jugement de la manière dont ils ont répondu à la grâce de Dieu — tout étant manifesté dans et par la lumière parfaite.